

Les vendeurs modernes d'«indulgence»

Un des travers dont souffrait l'Église occidentale, alors déjà séparée de l'Église d'Orient, mais encore unifiée à la fin du Moyen-Âge et qui, entre autres causes, a conduit à la douloureuse scission de la Réforme fut la vente des indulgences.

La société moderne, notre Suisse du vingt et unième siècle elle aussi, sensées dépasser les turpitudes de cette ère sombre toute imprégnée de superstition, retrouvent progressivement les deux aspects principaux de cette suprême arnaque, d'un côté « la recherche du bien pour un autre » et de l'autre « l'intérêt financier » pour le vendeur. En effet, même si l'homme du vingt et unième siècle ne se fait plus guère de soucis pour les jours, années, siècles ou éternité qu'il serait sensé passer au purgatoire ou en enfer en raison de ses fautes, il n'a en réalité ni perdu la notion de faute ni l'habitude de « s'acheter un peu une bonne conscience ».

Le contrôle de qualité tel qu'il est pratiqué dans nombre d'institutions du domaine public ou privé est souvent un bon exemple de ce type de déviance. Prenons l'exemple du domaine public. Les politiciens qui doivent « donner l'impression » de contrôler les entreprises et administrations publiques, qui veulent donc avoir bonne conscience, chargent des organisations à but fortement lucratif de faire travailler les employés de l'institution à documenter certains aspects souvent pas trop dérangeants mais facilement mesurables d'une activité. L'organisateur du contrôle de qualité se remplit les poches, le politicien peut amener la preuve d'avoir rempli son devoir de surveillance, les employés par leur travail de documentation font « pénitence » et tout peut rester inchangé, car comme nous le savons tous, l'enfer et le purgatoire n'existent plus ! Les contrôles financiers par de grandes firmes de conseil font souvent presque la même chose. La signature par certains États, dont le nôtre, de traités internationaux ou de documents finaux de grandes conférences dont personne ne respecte le contenu, la proposition de « compenser sa propre pollution » en achetant des droits à d'autres pays constituent des processus de la même veine : payer un peu mais le moins possible pour conserver le droit de ne pas résoudre les vrais problèmes, de continuer à pécher, de ne pas devoir mettre soi-même la main à la pâte, de paraître préoccupé plutôt que de l'être vraiment...Une des caractéristiques majeures de ces systèmes instrumentés par firme ou autre organisation interposée est encore que celles-ci rédigent régulièrement un rapport final qui arrive à la conclusion récurrente que d'autres mesures au sens de documentation systématisée, probablement aussi peu efficaces que celles qui les ont précédé, devraient être pratiquées dans l'année qui suit, mesures pour lesquelles ces prestataires de service mettent à disposition leurs outils de travail et leurs compétences. Le cercle, non pas celui de la qualité mais celui du profit, est presque fermé si en plus les possesseurs ou actionnaires de la firme de prestation de service sont les amis plus ou moins proches des politiciens, membres de conseil d'administration ou autres responsables qui en ont donné l'ordre. L'indulgence atteint alors le niveau de la simonie. Rien de nouveau si ce n'est la forme ou le cadre !

Le moujéri